

Classement du parc du Château dans le domaine public communal

BILAN DE CONCERTATION VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Rappel du Contexte

Suite à accord de son conseil municipal, la commune s'est portée acquéreur, par le biais de EPFL de l'Ain, en juillet 2012, du parc, des ruines et de l'ancienne discothèque du Château. Suite à un portage financier sur 8 ans, la ville est devenue propriétaire de 12 parcelles représentant une surface de 5 hectares, le 20 avril 2021.

Des travaux de nettoyage, de sécurisation et de rénovation des murs d'enceinte, des ruines ainsi que de la salle de réception ont été réalisés. Le parc a fait l'objet de nombreux travaux de broyage de taillis, d'élagage et d'abattage et des vignes ont été plantées. Des cheminements, un itinéraire de randonnée et des parcours d'orientation ont été créés afin de rendre ce poumon de verdure et son point de vue accessible à tous.

Afin de consolider les actions déjà entreprises et ancrer la volonté municipale de créer un parc de verdure en centre-ville, une étude foncière a été réalisée par le cabinet de Géomètre Patrick PLANTIER de LA BOISSE. Ce dossier vise à proposer une délimitation des propriétés communales potentiellement classables en Domaine Public (DP). Pour des raisons de sécurité, les abords des constructions seraient conservés en domaine privé communal. Un plan de bornage a été réalisé.

La commune souhaitant investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche de préservation d'un de ses espaces verts situés en plein cœur de la ville et indispensables à la qualité de vie des Meximiards, elle a eu recours à une concertation publique ayant pour but d'informer le public, de recueillir les avis et observations des acteurs et des habitants du territoire concerné et de permettre l'expression de suggestions au conseil municipal, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

2 – Moyens mis en œuvre pour la concertation

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2025-05 du 28 janvier 2025 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique préalable, cette dernière a eu lieu du 24 février 2025 au 04 avril 2025 (soit sur une période de 6 semaines).

L'avis de concertation a été publié dans deux journaux locaux (Le Progrès du 05/02/2025 et en ligne dès le 01/02/2025 et la Voix de l'Ain du 04/02/2025 et en ligne dès le 04/02/2025), l'information a également été relayée sur le site internet de la ville, le panneau lumineux Place Giraud, Facebook, sur les panneaux d'affichage légaux (mairie, cinéma, vers lavoir de la Côte) et sur le panneau d'affichage en mairie aux services Techniques/Urbanisme où le dossier papier était consultable.

Accusé de réception en préfecture
001-210102448-20250520-2025-62-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-446914500

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : du 01/02/2025 au 01/02/2025
 Support de parution : leprogres.fr
 Département de parution : Ain



Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/AvisAdministratif/Ain/MEXIMIEUX/Le-Progres/AVIS-DE-CONCERTATION-PROJET-CLASSEMENT-PARC-DU-CHATEAU.html>



Laëtitia CAPOCCITTI

Responsable des Annonces Légales et Judiciaires chez Le Progrès

EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHÔNE-ALPES
 4 Rue Paul Montchrest
 69200 LYON CEDEX 02
 Capital 10 000 000 €
 n° SIREN 446 914 500



Bourg-en-Bresse

Le harcèlement en milieu scolaire, « cheval de bataille » du Département

Considérée comme prioritaire par le conseil départemental de l'Ain depuis 2021, la lutte contre le harcèlement scolaire se décline en de nombreuses interventions auprès des élèves, de leurs parents et du personnel éducatif dans les collèges. Une intervention a eu lieu lundi au collège de Brou avec l'Avema OI.

Le harcèlement en milieu scolaire est une des priorités du conseil départemental de l'Ain, depuis 2021, a mis en place un plan départemental de lutte contre ce fléau à destination des jeunes et de leurs parents mais aussi des agents des collèges.

Du 01/02/2025 au 01/02/2025, trois accusés de réception en préfecture ont été transmis. L'association d'aide aux victimes de l'Ain (Avema OI) a été informée de cette campagne. Lundi 3 février, c'est au collège de Brou que s'est déroulée l'intervention.



Une intervention portée par le conseil départemental et l'Avema OI sur le harcèlement a eu lieu, lundi 3 février, au collège de Brou. Photo Robert Mas

chargée de dispositifs éducatifs pour le Département de l'Ain.

Les représentantes de l'Avema ont ensuite apporté diverses informations sur cette problématique. « Le harcèlement est un phénomène de groupe

suivent les intervenants afin de répondre aux interrogations des parents. « Il faut rompre l'isolement, en parler, ne pas traiter le problème soi-même et ne pas se faire justice soi-même. Des propos corroborés par l'intervention de Sandra Landemaine, cheffe d'établissement du collège de Brou : « Il faut intervenir dès le départ pour désamorcer les conflits et établir un dialogue avant que le problème s'installe ».

AVIS
 Avis administratifs

COMMUNE DE MEXIMIEUX

Avis de concertation préalable

Projet de classement du parc du Château dans le domaine public communal de Meximieux

Objet de la concertation :
 La commune de Meximieux a racheté et réaménagé le parc du Château de Meximieux. Afin d'ancrer la volonté de la municipalité de préserver ce parc de verdure au centre-ville, la collectivité a décidé de le classer dans le domaine public communal. La commune souhaite investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche et lance donc une concertation préalable.

Modalités de la concertation :
 Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune. Mise à disposition du public du dossier projet sur le site internet de la ville : <https://vilo-meximieux.fr/plus-ol-projets/> ou au service urbanisme de la Mairie de Meximieux 01800 aux horaires d'ouverture du service : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 09h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 09h à 12h. Recensement des observations durant toute la durée de la concertation par : Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue du San Thévenin - 01800 MEXIMIEUX. * Courrier à l'adresse suivante : serviceurbanisme@meximieux.net * Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période annoncée et disponible au service urbanisme de la Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service. Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville après la fin de la concertation. Il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.

446900700



Figure 2 : Parutions La Voix de l'Ain

La Voix de l'Ain

ATTESTATION DE PARUTION

Réépipissé de parution de programmée sur le site internet <https://www.lavoixdelain.fr>

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint le réépipissé de parution de votre annonce légale à venir sur notre site

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales

18 bis Rue Lalande – os 20088 - 01003 Bourg en Bresse Cedex
04 74 23 80 70
annonces.legales@voixdelain.fr



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution sur le site <https://www.lavoixdelain.fr> habilité pour les départements 01 et 71

La mise en ligne sera effective le vendredi 07 février 2025



Objet de la concertation : La commune de Meximieux a racheté et réaménagé le parc du Château de Meximieux.

Afin d'ancrer la volonté de la municipalité de préserver ce parc de verdure en centre ville, la collectivité a décidé de le classer dans le domaine public communal.

La commune souhaite investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche et lance donc une concertation préalable.

Concertation préalable du 24/02/2025 au 04/04/2025

Modalités de la concertation :

Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier projet sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ou au service urbanisme en Mairie de Meximieux 01800 aux horaires d'ouverture du service : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h.

Recensement des observations durant toute la durée de la concertation par : - Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue du Ban Thevenin - 01800 MEXIMIEUX.

- Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net.

- Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période annoncée et disponible au service urbanisme en Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service.

Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville après la fin de la concertation il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.

La Voix de l'Ain

La Voix de l'Ain

Attestation de parution du 7 février 2025 dans le journal La Voix de l'Ain.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 7 février 2025

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales

18 bis rue Lalande
CS 20088-01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél : 04 74 23 80 70



Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 7 février 2025 habilité pour le département 01 - Ain.

Accusé de réception en préfecture
001-210102446-20250520-2025-62-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal La Voix de l'Ain du 7 février 2025 sous réserve d'éventuels incidents techniques.



Objet de la concertation : La commune de Meximieux a racheté et réaménagé le parc du Château de Meximieux.

Afin d'ancrer la volonté de la municipalité de préserver ce parc de verdure en centre ville, la collectivité a décidé de le classer dans le domaine public communal.

La commune souhaite investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche et lance donc une concertation préalable.

Concertation préalable du 24/02/2025 au 04/04/2025

Modalités de la concertation :

Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par la commune.

Mise à disposition du public du dossier projet sur le site internet de la ville : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ou au service urbanisme en Mairie de Meximieux 01800 aux horaires d'ouverture du service : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h.

Recensement des observations durant toute la durée de la concertation par : - Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire - Mairie de Meximieux - Service Urbanisme - 3 rue du Ban Thevenin - 01800 MEXIMIEUX.

- Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net.

- Le biais d'un registre de concertation qui sera ouvert pendant la période annoncée et disponible au service urbanisme en Mairie de MEXIMIEUX 01800 pendant les horaires d'ouverture du service.

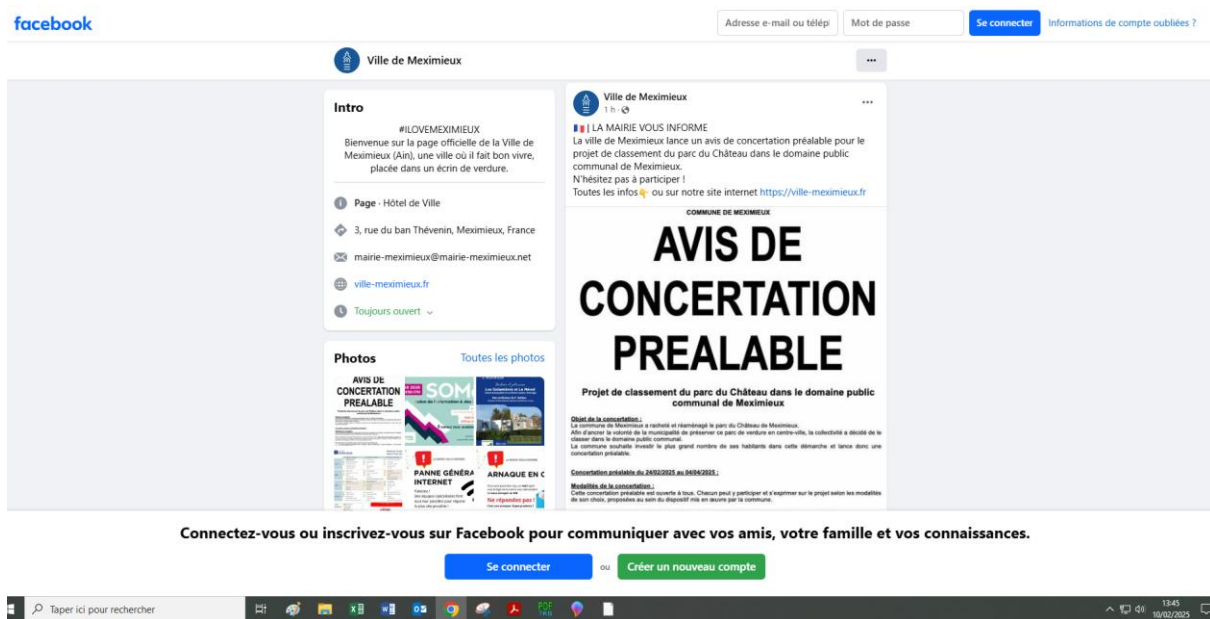
Un bilan de concertation sera établi et publié sur le site internet de la Ville après la fin de la concertation il sera également disponible au service urbanisme pendant les horaires d'ouverture du service.



Figure 2 : Information sur le site de la ville de Meximieux



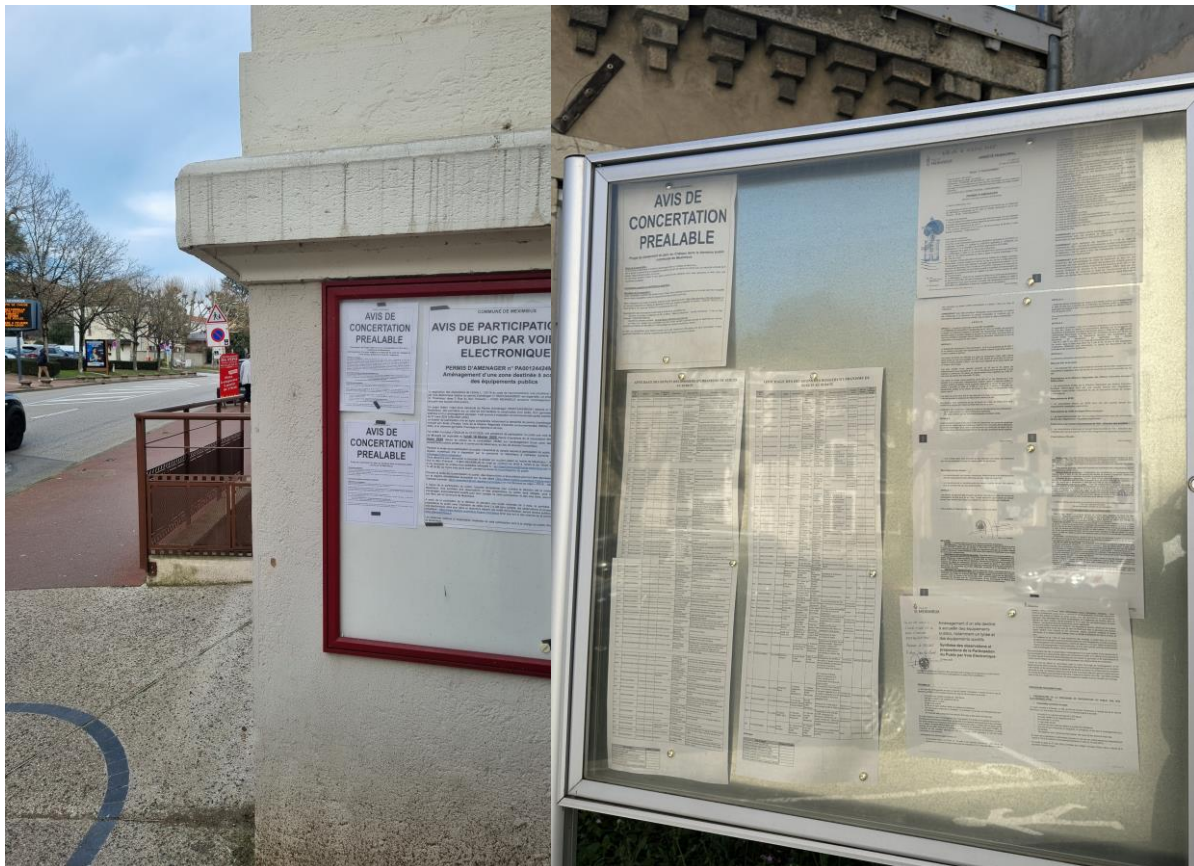
Figure 3 : Information Facebook



Accusé de réception en préfecture
001-210102446-20250520-2025-62-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025



Figure 4 : Panneaux d'affichage

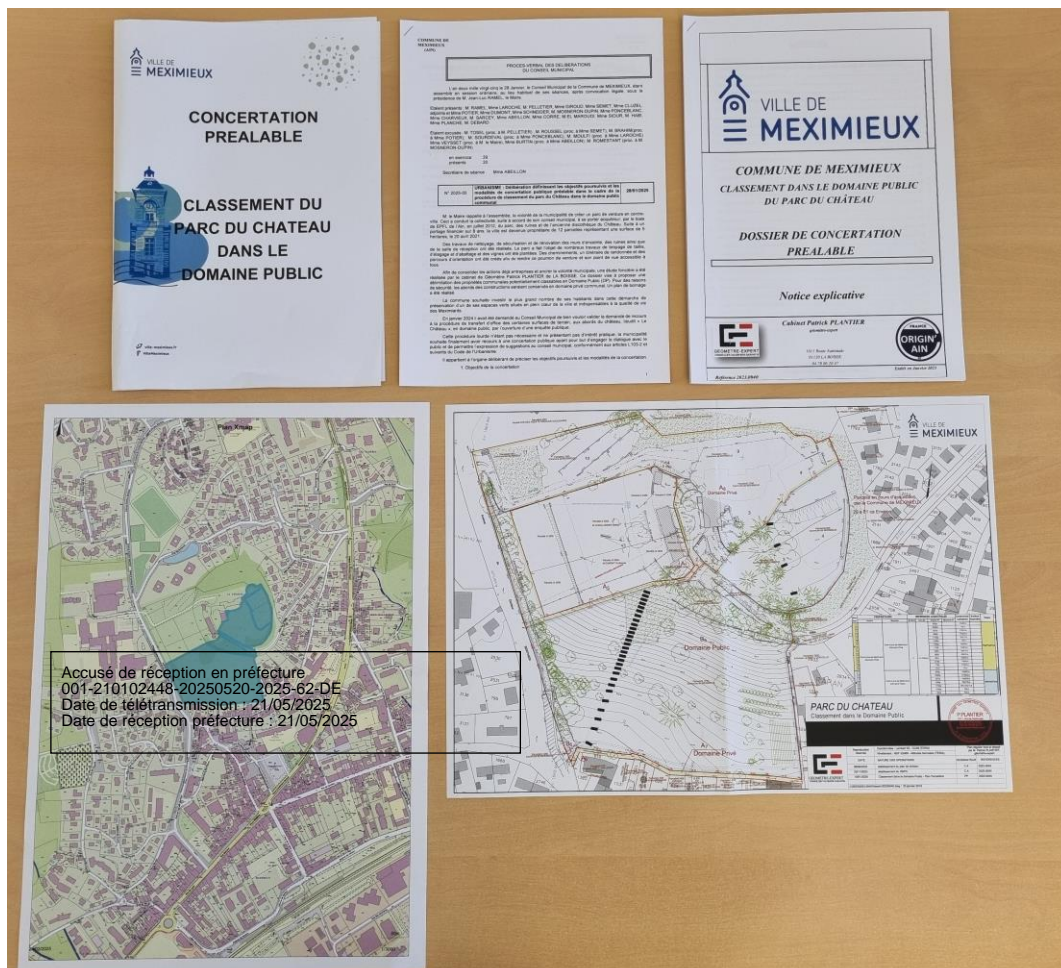


Un dossier comportant la délibération précitée, une note de présentation du projet, l'avis de concertation préalable, les plans de situation et parcellaire du projet ont été mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et au service Urbanisme en Mairie de Meximieux.

Figure 6 : Dossier mis en ligne sur site de la Ville



Figure 7 : Dossier papier mis à disposition du public au service Urbanisme de la Mairie



Il était possible de faire des observations par :

- Courrier à envoyer à l'attention de M. Le Maire – Mairie de Meximieux – Service Urbanisme – 3 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX.
- Courriel à l'adresse suivante : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net
- Le biais d'un registre de concertation ouvert pendant la période énoncée, soit du 24 février 2025 au 04 avril 2025 et disponible au service Urbanisme de la Mairie – 3 rue du Ban Thévenin – 01800 MEXIMIEUX aux horaires suivants : lundi et jeudi de 13h30 à 17h et mardi et vendredi de 9h à 12h.

3 – Participation à la démarche de concertation :

Nombre de visite en mairie : 0

Nombre d'observation sur le registre de concertation : 0

Nombre de courrier : 0

Nombre de courriel : 1

4 – Nature et contenu de l'observation exprimée :

La seule contribution formulée se dit extrêmement favorable au projet de classement du parc du château dans le domaine public qui permettra d'assurer un poumon vert au sein de la commune.

5 – Conclusion de la concertation :

Au vu de cette observation favorable au projet, le conseil municipal considère que le classement du parc du château dans le domaine public n'a pas été remise en cause par la majorité du public. La procédure de classement du parc du château dans le domaine public peut donc se poursuivre.

Meximieux, le 20/05/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210102446-20250520-2025-62-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

